

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2015)
Heft: 311-312

Rubrik: Dans les cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS

par Henriette Germain-Nicolet



APPENZELL

■ Le conseiller national Andrea Caroni (PLR/AR), 35 ans, sera candidat du PLR pour les élections au Conseil d'État l'automne prochain. Il tentera de succéder à son collègue de parti Hans Altherr. Le candidat pour le Conseil national sera désigné ultérieurement par le parti.

■ Lors de la Landsgemeinde, les citoyens d'Appenzell Rhodes-Intérieures ont réélu le PDC Ivo Bischofberger qui effectuera un nouveau mandat de conseiller aux États. Ils ont également élu le remplaçant du ministre Lorenz Keller (PDC) démissionnaire. Le sans-parti Stefan Müller a battu l'UDC Ruedi Eberle. Les autres ministres du canton ont été confirmés dans leur poste.



ARGOVIE

■ Un joueur de football du FC Aarau, coupable d'avoir blessé gravement un adversaire lors d'un match, a été condamné à 180 jours-amende et à une amende de 10 000 francs par le Ministère public argovien. Fait rare, le joueur blessé et son club avaient porté plainte au pénal. Si les blessures font partie des risques encourus par les footballeurs, les fautes les plus graves doivent avoir des conséquences judiciaires, estime le Ministère public.

■ Le gouvernement argovien propose au parlement de modifier la loi scolaire afin d'appliquer l'initiative de l'UDC « Oui au dialecte à l'école enfantine » acceptée par le peuple en mai 2014. Les enseignants qui ne maîtrisent pas le dialecte seront licenciés à la fin de l'année 2018-2019, ce délai leur permettant de se former. En revanche, les dialectes proches comme ceux parlés en Alsace ou dans le Bade-Wurtemberg seraient tolérés dans la nouvelle législation.



BÂLE-CAMPAGNE

■ Le conseiller socialiste aux États Claude Janiak sera candidat pour un troisième mandat à la Chambre des cantons. Il

affrontera le député PLR au Grand Conseil Christoph Buser, soutenu par l'UDC.

■ En réponse à une motion du Grand Conseil, le Conseil d'État s'oppose à l'installation de boîtes à bébé. Le gouvernement, s'appuyant sur des études allemandes, estime que ces boîtes ne permettent pas de réduire ou d'empêcher les infanticides. Il préférerait offrir aux mamans la possibilité d'accoucher discrètement dans un hôpital ou un centre spécialisé, l'anonymat leur étant garanti.

■ Par 68,85 % des voix, les citoyens ont approuvé une modification de la loi sur les droits politiques. Les autorités cantonales vont lancer un projet pilote dans l'objectif de développer le vote électronique de façon fiable.



BÂLE-VILLE

■ Un mécène anonyme a fait don de 30 millions de francs au Zoo de Bâle pour la réalisation du projet « Oceanium », un aquarium géant dont l'ouverture est prévue dans six ou sept ans. Grâce à ce don, le Zoo a déjà réuni 40 des 100 millions de francs nécessaires au financement du projet. Aucun appel à de l'argent public n'est prévu.

■ Les locaux du Ministère public de Bâle-Ville ont été saccagés par une cinquantaine de militants cagoulés. Des pierres ont été jetées contre le bâtiment et les murs ont été barbouillés de peinture. Les dégâts sont estimés à plusieurs dizaines de milliers de francs. Une militante a été arrêtée. Le Ministère public a ouvert une enquête pour émeute et dommage à la propriété.



BERNE

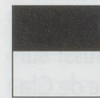
■ L'Université de Berne a décidé d'interdire les montres-bracelets durant les sessions d'examens. La mesure a été prise en raison de la forte ressemblance des montres connectées à Internet avec les modèles classiques. Il s'agit bien entendu de lutter contre la tricherie. Les salles d'examen de l'Université seront équipées de pendules. Des universités de Londres

et de Bruxelles avaient pris des décisions similaires.

■ Le parc aux ours de Berne, inauguré il y a six ans, sera bientôt accessible aux personnes à mobilité réduite. La municipalité va construire un petit funiculaire qui devrait être mis en service fin septembre. L'opération coûtera 2,9 millions de francs. Avec 1,5 million de visiteurs par an, le parc aux ours est la principale attraction touristique de la ville.

■ Les étrangers établis en ville de Berne pourront participer davantage à la vie politique locale. Les citoyens en ont accepté le principe, par 22 372 voix contre 14 979.

■ Par 530 voix contre 119, les citoyens de la commune de Plateau de Diesse se sont prononcés en faveur de l'implantation d'éoliennes sur le Mont-Sujet. Le vote n'avait qu'une valeur consultative.



FRIBOURG

■ Après avoir obtenu respectivement 22,7 % et 26,6 % des voix en 2007 et 2011, le parti socialiste fribourgeois espère recueillir 28 % des suffrages lors des élections fédérales du 18 octobre. La section cantonale se donne pour objectif de conserver un siège au Conseil des États et trois représentants au Conseil national.

■ Le groupe fribourgeois Wifag-Polytype, spécialisé dans les systèmes d'impression et les machines d'emballage, s'apprête à supprimer 50 emplois à Fribourg, probablement d'ici la fin de l'année. Un trou dans le carnet de commandes de l'entreprise est à l'origine de cette mesure.

■ Le canton de Fribourg ne possède qu'un policier pour 581 habitants, un chiffre bien inférieur à la moyenne suisse (1 pour 463). Le Grand Conseil fribourgeois a décidé en conséquence d'augmenter les effectifs de la police cantonale qui atteindront 570 postes en équivalent plein temps, au lieu de 527 aujourd'hui. Cette mesure occasionnera une dépense annuelle de 4,3 millions de francs.

■ La fusion d'Estavayer-le-Lac et de six communes de la Broye fribourgeoise a été acceptée par les citoyens concernés. La nouvelle commune, qui réunira Estavayer, Bussy,



swiss-image.ch/Max Schmid

Vue depuis le Hirzli (1 641 m) sur la plaine de Linth et le lac de Walenstadt.

Morens, Rueyres-les-Prés, Vernay, Murist et Vuissens, verra le jour le 1er janvier 2017 et comptera plus de 9 000 habitants.



GENÈVE

■ Le PS genevois a déposé un projet de loi au Grand Conseil afin d'empêcher la privatisation des tâches de transport et de surveillance des détenus. « Le transport des détenus fait partie des tâches régaliennes de l'État en raison des risques que ces activités impliquent pour la société », estime le parti.

■ Le Mouvement citoyens genevois (MCG) est le grand perdant des élections municipales dans le canton. Le parti perd son seul représentant à Onex, Éric Stauffer. Les candidats du MCG n'ont pas réussi à entrer dans les exécutifs de Genève, Carouge, Meyrin et Lancy.

■ La ville de Genève garde le même exécutif. À l'issue du second tour des élections municipales, les cinq magistrats sortants – Sami Kanaan et Sandrine Salerno (PS), Esther Alder (Verts), Rémy Pagani (Ensemble à gauche) et Guillaume Barazzzone (PDC) – ont été réélus.



GLARIS

■ Lors de leur Landsgemeinde, les citoyens glaronais ont accepté l'adhésion

de leur canton au concordat concernant les hooligans. Glaris est le 22^e canton de Suisse à rejoindre le concordat qui prévoit notamment des contrôles d'identité, des fouilles, des restrictions à la vente d'alcool et aux déplacements des supporters des clubs d'élite de football et de hockey sur glace.



GRISONS

■ L'armée suisse devrait continuer d'aider les Grisons à assurer la sécurité du Forum économique mondial à Davos. Par 42 voix sans opposition, le Conseil des États a accepté la poursuite de ce service d'appui durant la période 2016-2018. Le Conseil national doit encore se prononcer.

■ La fille aînée de Christoph Blocher, Magdalena Martullo-Blocher sera la candidate de l'UDC grisonne pour l'élection au Conseil national. La Zurichoise devrait affronter un candidat représentant une alliance PLR-PDC-PBD.

■ Par 80,89 % des voix, les citoyens ont plébiscité un article constitutionnel qui interdit les participations cantonales dans des entreprises investissant dans des centrales à charbon.



JURA

■ Fermée en 2002, la prison de Delémont accueille de nouveau des prisonniers. Face

à la surpopulation carcérale du canton et des autres cantons de Suisse romande, le gouvernement jurassien avait décidé de la rouvrir, après d'importants travaux de rénovation. Pour le moment, l'établissement accueille des prisonniers de la prison de Porrentruy qui est en travaux depuis 2012.

■ Le conseiller national Pierre-Alain Fridez et le conseiller aux États Claude Hêche (PS) sont candidats pour un nouveau mandat, à l'occasion des élections fédérales.

■ À 67 %, les citoyens ont rejeté l'initiative « Pour l'imposition à la source des travailleurs frontaliers ». Les 8 000 frontaliers qui travaillent dans le Jura ne seront donc pas imposés à la source.



LUCERNE

■ Guido Graf et Reto Wyss (PDC), Robert Küng (PLR) et Marcel Schwerzmann (sans parti) ont été réélus au gouvernement lucernois. Le maire UDC de Kriens, Paul Winiker, accède à l'exécutif en devançant la candidate socialiste Felicitas Zopfi.

■ Les Transports publics lucernois testent un nouveau système d'auto-stop par SMS dans les communes de Luthern, Willisau et Zell, des régions peu desservies par les transports publics. La personne qui souhaite être transportée se place à un arrêt

DANS LES CANTONS

▷ de bus, envoie sa destination par SMS à un site Internet. Un panneau lumineux accroché à l'arrêt signale alors aux conducteurs l'endroit où l'auto-stoppeur veut se rendre. Celui-ci envoie ensuite par SMS la plaque d'immatriculation de la voiture dans laquelle il est monté. Le trajet coûte 2 francs, versés pour moitié à l'automobiliste et à l'entreprise qui gère le système.



NEUCHÂTEL

■ Leader de la section neuchâteloise des Verts libéraux qu'il a fondée en novembre 2012, Raphaël Grandjean, 40 ans, a annoncé qu'il quittait la politique. À la suite d'une alerte de santé, celui qui était un candidat très sérieux à l'exécutif neuchâtelois en 2017 a décidé de privilégier sa carrière d'entrepreneur et sa famille.

■ La Tour des Prisons, le plus vieux bâtiment de la ville de Neuchâtel, a été la proie des flammes. Le feu a pris dans les structures en bois de l'édifice, notamment les escaliers à l'intérieur. Le montant des dégâts est encore inconnu.



NIDWALD

■ Malgré la production de son nouvel avion, le biracteur PC-24 (voir SM 293-294), Pilatus ne compte pas augmenter ses effectifs. L'avionneur nidwaldien dispose de 84 commandes pour cet appareil qui devrait être livré en 2017 et n'accepte provisoirement plus d'autres réservations. Malgré le franc fort, Pilatus se dit confiant pour les cinq prochaines années.

■ Les citoyens ont refusé à 67,5 % une révision de la loi sur l'école obligatoire. L'école enfantine ne sera pas remplacée par un cycle élémentaire de trois ou quatre ans.



OBWALD

■ La caserne militaire Glaubenbergr de Sarnen va devenir un Centre fédéral pour

demandeurs d'asile. Dès la mi-2016, l'établissement accueillera pendant trois ans jusqu'à 240 demandeurs d'asile. Les autorités locales ont précisé que les infrastructures continueraient d'être utilisées par l'armée et par des civils, notamment lors de camps de ski.



SAINT-GALL

■ La commune d'Altstätten, le canton de Saint-Gall et la Confédération ont signé une déclaration d'intention qui prévoit la construction d'un centre fédéral pour requérants d'asile. Cet établissement devrait accueillir 390 requérants et procurer 110 emplois. Une votation communale va être organisée afin que le peuple approuve la vente d'une parcelle à la Confédération pour 6,1 millions de francs.



SCHAFFHOUSE

■ En tentant de garer sa voiture en ville de Schaffhouse, une conductrice de 82 ans a perdu le contrôle de son véhicule qui a percuté cinq voitures. Le choc a été si violent que les pompiers ont dû évacuer l'octogénaire de son véhicule et l'amener à l'hôpital. Une entreprise spécialisée a été mobilisée pour extraire trois des cinq autres automobilistes accidentés.



SCHWYZ

■ Les gypaètes barbus du parc naturel et animalier de Goldau disposent désormais d'un espace agrandi. La volière où évoluent le couple d'oiseaux et leur bébé de trois mois mesure maintenant 12 m de hauteur au lieu de 6, 30 m de long et 18 m de large. La transformation a coûté 1,1 million de francs.



SOLEURE

■ Nestlé poursuit la restructuration de sa fabrique de pâtes boulangères de Wangen bei Olten. D'ici janvier prochain, 27 des 330 emplois seront supprimés. Cette décision a été prise en raison du franc fort et de la situation économique en Europe. Fin 2013, un recul de la demande avait entraîné la perte de 26 emplois dans l'usine soleuroise. En août 2012, 28 postes avaient été supprimés à la suite de l'automatisation des lignes de production.

■ Après avoir subi deux défaites consécutives, le gouvernement soleurois a remporté la victoire (6 manches à 3) contre les représentants du diocèse de Bâle, lors du traditionnel « Jass de l'évêque ». Cette partie de cartes insolite se déroule chaque année, à l'occasion d'un échange de vues entre l'exécutif soleurois et l'évêché de Bâle dont le siège est établi à Soleure depuis 180 ans.



TESSIN

■ À l'issue d'une enquête lancée en décembre dernier, la justice tessinoise a dénoncé 44 personnes pour des infractions à la loi sur les stupéfiants. Trois d'entre elles sont accusées de blanchiment d'argent, notamment un Dominicain de 35 ans et un Espagnol de 28 ans, déjà sous les verrous.

■ Le gouvernement tessinois demande une clause de sauvegarde spécifique au canton dans le cadre de l'application de l'initiative sur l'immigration. L'exécutif souhaite que soient prises en compte les différences de salaires, du coût de la vie et du taux de chômage des deux côtés de la frontière.

■ À 54 %, les Tessinois ont approuvé l'introduction d'un salaire minimum dans le canton, y compris pour les secteurs économiques sans convention collective. Ils ont en revanche refusé à 66 % un crédit de 16 millions de francs destiné à indemniser les Tessinois choisissant des véhicules électriques ou peu polluants.



THURGOVIE

■ Le centre d'enregistrement et de procédure pour requérants d'asile à Kreuzlingen va faire l'objet de travaux. Sa capacité passera de 290 à 310 places. Suite à la signature d'une déclaration d'intention par la commune, le canton et la Confédération, l'établissement hébergera par la suite des requérants en voie de quitter la Suisse.



URI

■ Les cristaux géants découverts en 2008 dans une faille rocheuse du Plangengstock (UR) sont exposés jusqu'au 18 octobre au Musée Sasso San Gotardo. Ces roches d'un poids de 1,5 tonne constituent l'une des plus importantes découvertes de cristaux dans les Alpes. Ces cristaux se seraient formés il y a 14 à 18 millions d'années. Leur propriétaire, un particulier, les prête gratuitement au musée.

■ Les citoyens uranais ont voté à 82,31 % pour une adaptation de la loi à la réforme du code pénal suisse. Les autorités n'auront plus à attendre la décision d'un tribunal pour placer en détention les criminels qui récidivent durant leur période probatoire. Les Uranais ont également largement approuvé un crédit de 2,7 millions de francs pour l'agrandissement d'un home pour personnes handicapées à Altdorf.



VALAIS

■ Un plan social a été signé entre la direction et les employés de la raffinerie Tamoil à Collombey. Ce plan qui concerne 257 salariés prévoit des indemnités en guise de dédommagement pour la perte d'emploi et la rupture de carrière, et également des mesures de reclassement professionnel. Une indemnité de base sera versée à tous les salariés concernés, ainsi qu'une part supplémentaire

en fonction de l'âge, du nombre d'enfants à charge ou du nombre d'années de service.

■ À l'occasion du 150^e anniversaire de la première ascension du Cervin (voir pages 18-19) le 14 juillet, la célèbre montagne sera interdite à toute activité alpine, tant du côté suisse qu'italien. Cette fermeture a pour objectif de rappeler que 500 alpinistes ont perdu la vie en tentant d'escalader le Cervin.

■ Le Musée des saint-bernard de Martigny va se transformer en parc de loisirs sous l'appellation Barryland, à l'occasion de son 10^e anniversaire. Sont prévus l'installation d'un train à crémaillère et d'une auberge de jeunesse, une nouvelle exposition pour les enfants de 4 à 12 ans avec des éléments interactifs, un coin détente et un contact plus direct avec les chiens.



VAUD

■ Le gouvernement lausannois entend assurer une meilleure qualité de vie dans les parcs de la ville. La consommation d'alcool et la diffusion de musique seront limitées, les grils jetables seront interdits. La municipalité souhaite également augmenter la présence policière et renforcer les moyens de nettoyage et de collecte des déchets.

■ La Cour de droit administratif et celle du droit public du Tribunal cantonal vaudois ont rejeté deux recours déposés contre la construction du nouveau Musée cantonal des beaux-arts (mcb-a). Sauf recours de dernière minute, les travaux vont commencer. L'inauguration du nouveau musée devrait intervenir début 2018, alors qu'elle était planifiée initialement l'année prochaine.

■ Les députés du Grand Conseil ont observé une minute de silence à la mémoire de leur collègue Jean-Marc Chollet (Verts), décédé lors du crash en France de l'avion qu'il pilotait.

■ Le Conseil d'État vaudois demande au Grand Conseil d'allouer 26,4 millions de francs pour la création d'un point de croisement ferroviaire à quatre voies à Mies. Ce point de croisement, cofinancé par les cantons de Vaud et de Genève, permettra dès la fin 2017 le passage toutes les 15 min aux heures de pointe des trains entre Coppet (VD) et Genève.



ZOUG

■ Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a ouvert un centre fédéral d'hébergement pour les requérants d'asile à Menzingen. Ce centre, d'une capacité maximale de 120 lits, est situé dans les locaux du cantonnement militaire du Gubel. À Menzingen, l'Asyl-Organisation Zürich (AOZ) se chargera de l'encadrement des requérants et de l'exploitation du centre, pendant que l'entreprise Securitas SA assurera la sécurité. Avec le soutien du canton de Zoug, l'AOZ organisera en outre des programmes d'occupation d'intérêt général destinés aux requérants d'asile.

■ Les citoyens ont refusé à 62,79 % la construction d'un tunnel routier passant sous le chef-lieu cantonal. Devisé à 890 millions de francs, le tunnel était censé améliorer la circulation en ville de Zoug.



ZURICH

■ Les deux conseillers aux États, Verena Diener (Verts libéraux) et Felix Gutzwiller (PLR) ne se représentent pas lors des prochaines élections fédérales. Leurs sièges sont convoités par Ruedi Noser (PLR), Hans-Ueli Vogt (UDC), Barbara Schmid-Federer (PDC), Daniel Jositsch (PS), Bastien Girod (Verts), Martin Bäumlé (Verts libéraux) et Maja Ingold (Évangéliques).

■ Le conseiller national Hans Fehr (UDC), 68 ans, est candidat à un sixième mandat lors des élections fédérales. Il figurera sur la liste du parti, aux côtés notamment de Nathalie Rickli ou Roger Köppel. En revanche, Max Bonder (67 ans) et Toni Bortoluzzi (68 ans) ne se représenteront pas. L'UDC occupe actuellement 11 des 34 sièges du canton à la Chambre du Peuple.

■ À 68,24 %, les Zurichois ont refusé l'abolition de la commission cantonale consultative en matière de droit d'asile, abolition réclamée par l'UDC. Ils ont également refusé des modifications de la Constitution et de la loi sur les communes. Ces modifications auraient accordé plus de pouvoir au parlement pour fixer le montant des taxes. ■